VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CANNABIS?

Par Profil supprimé Postée le 12/01/2012 13:26

> Nous venons d apprendre que notre fils de 14ans(!), collègien, fume depuis soi-disant 4-5 mois des joints et surtout les week-ends (d'après ses dires).J ai l'impression d'avoir reçu un coup de marteau sur la tete et nous ne savons pas, son père et moi, comment aborder le problème: il vit ds un milieu stable, ns ne fumons pas, ns ne buvons pas, j ai (juste!) de gros problèmes de santé et suis en invalidité.Il fume avec sa bande de copains que nous connaissons; doit on prévenir les parents en question? doit on dorénavant lui interdire de les fréquenter?(au risque de se retrouver seul).il travaille relativement bien à l école et fournit bcp d 'efforts .Nous avons peur que la situation ne s aggrave,il est si jeune!(il a fait le mur pdt les vacances de noel , a déjà été interpellé par la gendarmerie mais pas mis en cause et pour un autre problème).doit on l emmener consulter un psy? SVP, merci de nous aider car nous sommes désemparés...

Mise en ligne le 12/01/2012

Bonjour,

Fumer du cannabis peut parfois être révélateur d'un problème sous jacent, même si cela n'est pas toujours le cas, certaines personnes ne fumant qu'à titre festif. Vous décrivez une vie de famille sans problème majeur, malgré vos problèmes de santé. Il peut être intéressant d'essayer d'avoir une discussion avec votre fils sur le thème des raisons de ses consommations, de ce qu'il recherche à travers ça. Cela sera éventuellement le moment d'essayer d'en savoir plus sur un éventuel mal-être, et ainsi d'en repérer la nature.

Le fait qu'il fume du cannabis ne veut pas forcément dire que cette situation va "s'aggraver", une consommation ne s'amplifiant pas toujours. La consommation dans un cadre festif peut par exemple rester occasionnelle et maîtrisée. Et même lorsqu'une consommation est régulière, elle n'entraîne pas forcément une escalade, dont les causes peuvent être multiples, comme notamment le mal-être croissant d'une personne.

Concernant les parents des amis de votre fils, il n'y a pas de réponse type à apporter, de comportement standard dans ce type de situation. Il est important de bien repérer dans quel but vous souhaiteriez vous entretenir avec ses parents, et surtout des répercussions que cela peut avoir, notamment sur les relations avec votre fils, des siennes avec ses amis, ainsi que des relations de ses copains avec leurs parents... Essayer de l'empêcher de fréquenter ses amis semble difficile voire illusoire, car il faut garder à l'esprit que vous ne pourrez jamais maîtriser totalement ses fréquentations et ses consommations, ce pour quoi il faut plutôt essayer de privilégier le dialogue sur des sujets de fond.

Il existe un lieu proche de chez vous où des professionnels peuvent vous accompagner dans votre réflexion et sur la conduite à tenir. L'accueil y est gratuit et confidentiel, et vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous. Si votre fils le souhaite, ce lieu accueille aussi les jeunes consommateurs. De plus, notre service téléphonique reste à votre disposition au 0800.23.13.13 tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

POINT ECOUTE PARENTS-ADOLESCENTS ET CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS

18, rue Terral
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 60 86 46
Site web : www.groupe-sos.org
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf le mardi après-midi)
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Voir la fiche détaillée